

Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur. trice

Encadrement d'enfants et adolescents à titre non professionnel de façon occasionnelle en accueils collectifs de mineurs

La Réunion



Les fonctions et aptitudes visées par la formation

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.ice en accueils collectifs de mineurs permet de diriger ces accueils à titre non professionnel et de façon occasionnelle.

La formation au BAFD a pour objectif de préparer le.la directeur.ice à exercer les fonctions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

La formation au BAFD doit permettre d'accompagner le.la directeur.ice vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Durée de la formation :

- **BAFD 1 - Session générale :**
10 jours
- **Premier stage pratique dans des fonctions de direction ou en direction adjointe :**
14 jours
- **BAFD 3 session de perfectionnement:**
6 jours
- **Deuxième stage pratique dans des fonctions de direction :**
14 jours

Inscriptions 2025 :

www.cemea-formation.com

Planning 2025:

cemea-reunion.org
cemea-formation.com

Personne en situation d'handicap

Pour une adaptation pédagogique, contactez notre référent handicap :

Romain KOLTUNSKI

r.koltunski@cemea-reunion.org

06 92 02 12 25



Quel est le parcours de formation ?

Pour obtenir le diplôme BAFD, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et deux stages pratiques qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

1. Une session de formation générale, qui vous permet d'acquérir les notions de bases permettant d'exercer les fonctions de directeur et de construire votre projet personnel de formation (10 jours) ;
2. Un stage pratique en tant que directeur ou d'adjoint de direction, destiné à mettre en œuvre les acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions (14 jours). Attention à faire dans les 18 mois qui suivent l'étape 1.
3. Une session de perfectionnement, qui vous permet de compléter vos acquis par des séquences de formation adaptées (6 jours) ;
4. Un second stage pratique en tant que directeur, qui vous permet de perfectionner vos compétences (14 jours). A l'issue des 4 étapes, productions d'un bilan de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 4 ans sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.



Infos et inscription

www.cemea-formation.com



02 62 21 76 39



cemea-reunion.org



Méthodes privilégiés

Les Cemēa s'engage à accompagner le.la directeur.rice vers le **développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs** de la République, notamment la laïcité ; un premier stage pratique dans des fonctions de directeur ou d'adjoint de direction, qui permet la mise en œuvre des acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions ; une session de perfectionnement, qui permet au stagiaire de compléter ses acquis par des séquences de formation adaptées.

Modalités d'inscription

Les pré-requis et exigences pour la formation conformément à la réglementation :

Avoir 18 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale) et être titulaire :

- du BAFA
- **OU** d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 **et** justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de 2 expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en ACM

Se pré-inscrire auprès de la DRAJES et des CEMEA :

- www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd : un numéro vous sera attribué (numéro DRAJES)
- www.cemea-formation.com : choisir sa session de formation et transmettre les documents demandés

Si inscription BAFD 1 - Session générale

- Numéro Jeunesse et Sports BAFA (numéro DRAJES)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un acompte de 30% du coût de la formation
 - **OU** attestation de prise en charge du coût de la formation

Si inscription BAFD 3 - Session d'approfondissement

- Numéro DRAJES
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un acompte de 30% du coût de la formation
- **OU** attestation de prise en charge du coût de la formation
- **Certificat de stage pratique validé par la DRAJES**

Modalités d'évaluation

A l'issue des 4 étapes, production d'un bilan de formation.

Délivrance du diplôme :

Après délibération du jury, le BAFD est délivré par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports).

Spécificités du BAFD avec les Cemēa :

Le BAFD te prépare à exercer les fonctions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineur.es, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineur.es, atteint.es de troubles de la santé ou porteur.es de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

Mais aussi à t'accompagner vers le développement d'aptitudes te permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Tarif et financement

BAFD 1 : Demi pension : 500€
BAFD 3 : Demi pension : 450€

Aides au financement au BAFD :

- Mission Locale*
- Pôle emploi *
- La CAF
- Le CCAS* de votre ville
- Pour les salarié.es, les formations peuvent être prises en charge dans le cadre du plan de formation* de l'employeur

*Sous conditions d'éligibilité, n'hésitez pas à vous rapprocher de ces structures pour plus d'informations.